



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

143^e Assemblée de l'UIP

Madrid (Espagne)

26-30 novembre 2021



Forum des femmes parlementaires
Point 5

FEM/32/5.Inf-1
26 novembre 2021

Contributions aux travaux de la 143^e Assemblée dans une perspective de genre

Vendredi 26 novembre 2021, 11 h 30 – 13 h 00

I. Modalités du débat

Les participants seront invités à examiner le projet de résolution intitulé *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne* qui figure à l'ordre du jour de la 143^e Assemblée (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme). Ils aborderont le projet de résolution dans une perspective de genre et formuleront des recommandations sur les amendements qui seront proposés par le Forum des femmes parlementaires à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

À cette fin, le Forum se divisera en deux groupes, chacun couvrant un sujet comme suit :

Groupe 1 – Législation sensible au genre et axée sur les besoins des victimes pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne	<i>Salle Madrid, 1^{er} étage, Palacio Municipal (IFEMA)</i>
Groupe 2 – Stratégies sensibles à l'âge et au genre pour éduquer les enfants et leur donner les moyens de se protéger et de signaler toute exploitation sexuelle en ligne	<i>Salle Roma, 2^e étage, Palacio Municipal (IFEMA)</i>

Après une brève présentation du projet de résolution, le Forum se divisera dans les deux groupes de discussion susmentionnés. Sur recommandation de son Bureau, le Forum désignera une présidente et une rapporteure pour chaque groupe. À la séance suivante, les rapporteures présenteront au Forum des femmes parlementaires les recommandations formulées par les groupes.

II. Thème central du débat

Le projet de résolution met en exergue le phénomène en pleine expansion de l'exploitation sexuelle des enfants et des abus sexuels à l'égard des enfants en ligne, lequel est encore aggravé par l'isolement et l'utilisation accrue d'Internet pendant la pandémie de COVID-19. L'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne constituent de graves violations des droits de l'homme. L'exploitation sexuelle des enfants en ligne peut prendre plusieurs formes, notamment la manipulation psychologique à des fins sexuelles, les contenus montrant des violences sexuelles sur

enfant et la diffusion en direct d'abus sexuels commis sur des enfants¹. Ces différentes formes d'exploitation ont souvent une forte dimension sexospécifique. Tous les parlements, gouvernements et entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux niveaux national et international, mais aussi tous les parents et tous les enseignants doivent agir sans attendre pour assurer la responsabilisation en matière de protection physique et psychologique des enfants contre de tels crimes. Dans cet esprit, le projet de résolution vise à orienter les parlements sur des mesures spécifiques qu'ils doivent prendre en termes de législation, d'allocation budgétaire, de responsabilisation, de prévention et de plaidoyer pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne.

Groupe 1 – Législation sensible au genre et axée sur les besoins des victimes pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne

Certaines formes d'exploitation sexuelle des enfants en ligne ne sont toujours pas considérées comme des crimes dans quelques législations nationales. Aussi, les parlements doivent agir sans attendre pour que les lois nationales en la matière soient conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant et à son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En septembre 2019, le Comité des droits des enfants de l'ONU a adopté de nouvelles lignes directrices pour la lutte contre l'exploitation sexuelle et la vente d'enfants à l'ère numérique², lesquelles indiquent la voie à suivre et servent ainsi de référence.

Les parlements doivent faire en sorte que la législation et les politiques protègent les droits et la sécurité des enfants et accordent la priorité aux alertes et aux signalements donnés par des enfants sur toute exploitation sexuelle en ligne. Ils doivent aussi veiller au renforcement des capacités et à la coopération entre tous les acteurs impliqués dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard d'enfants en ligne et hors ligne, dans l'organisation de campagnes à tous les niveaux, et dans les efforts pour empêcher ces crimes et pour garantir la sécurité d'Internet. Une législation sensible au genre et axée sur les besoins des victimes peut réduire les disparités entre hommes et femmes et hisser la question des droits des filles et des garçons au rang de priorité. De plus, les parlements peuvent renforcer les cadres réglementaires des plateformes en ligne et des entreprises du secteur des TIC pour qu'ils veillent à la responsabilisation et qu'ils prévoient des dispositifs de signalement afin de protéger les enfants contre les sévices sexuels perpétrés en ligne. Les parlements peuvent aussi envisager des méthodes qui permettraient aux organes chargés de l'application des lois de faire appel à la technologie pour arrêter les auteurs d'actes d'exploitation sexuelle.

¹ ONUDC, *Exploitation sexuelle des enfants et abus sexuels à l'égard des enfants en ligne* (2020) : <https://www.unodc.org/e4j/en/cybercrime/module-12/key-issues/online-child-sexual-exploitation-and-abuse.html> (en anglais).

² Convention relative aux droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (CRC/C/156, 2019) : https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/CRC.C.156_OPSC%20Guidelines.pdf (en anglais).

Les questions suivantes serviront de fil conducteur au débat :

- *Comment les parlements peuvent-ils élaborer une législation et des politiques qui hissent la question des droits des filles et des garçons au rang de priorité en vue de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne ?*
- *Quelles sont les bonnes pratiques mises en œuvre pour garantir que la législation protège efficacement les enfants contre l'exploitation sexuelle en ligne et réponde aux besoins spécifiques des garçons et des filles qui ont été victimes d'exploitation sexuelle ou d'abus sexuels en ligne ?*
- *Comment garantir que les mécanismes d'application des lois qui luttent contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne tiennent compte des intérêts de l'enfant, soient sensibles au genre et répondent aux besoins spécifiques des victimes ?*
- *Quels sont les cadres réglementaires de plateformes en ligne et d'entreprises du secteur des TIC qui, aujourd'hui déjà, veillent à la responsabilisation et prévoient des dispositifs de signalement afin de protéger les enfants contre les sévices sexuels perpétrés en ligne ?*

Groupe 2 – Stratégies sensibles à l'âge et au genre pour éduquer les enfants et leur donner les moyens de se protéger et de signaler toute exploitation sexuelle en ligne

Investir dans la prévention et dans l'éducation des enfants, notamment en matière d'éducation sexuelle et de sensibilisation aux TIC en milieu scolaire, constitue une stratégie importante pour donner aux enfants des ressources qui les aideront à comprendre leurs droits, à se protéger, à signaler les actes d'exploitation sexuelle en ligne et à demander de l'aide. Les enfants victimes d'exploitation sexuelle en ligne doivent bénéficier de services de soutien spécifiques qui tiennent compte des besoins et sensibilités propres aux filles et aux garçons, en fonction de leur âge et de leur sexe. Ces interventions éducationnelles doivent être mûrement réfléchies afin qu'elles ne présentent pas les enfants comme des victimes potentielles, mais qu'elles les sensibilisent et leur permettent de briser le silence s'ils sont victimes d'abus. Pour que la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne porte ses fruits, il est primordial que les stratégies mises en œuvre impliquent les enfants en tant qu'agents actifs du changement. L'éducation et la sensibilisation des enfants en matière d'exploitation sexuelle en ligne sont des mesures essentielles dans la lutte contre ce phénomène.

Aussi, l'éducation des enfants doit se poursuivre en dépit de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des écoles qui en a découlé. Du fait qu'ils passent plus de temps à la maison, les enfants sont davantage exposés au risque d'être victimes d'exploitation sexuelle en ligne. Dans ce contexte particulier, les parlements doivent préconiser la poursuite de l'éducation des enfants, mais aussi une scolarité sécurisée pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

Les questions suivantes serviront de fil conducteur au débat :

- *Comment adapter les mesures de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne à leur âge et à leur sexe, notamment dans le cadre de leur éducation ?*
- *De quelles manières les parlements et les établissements d'enseignement peuvent-ils tenir compte des besoins différenciés des filles et des garçons, notamment en matière d'éducation sexuelle et de sensibilisation aux TIC en milieu scolaire ?*
- *Quelles sont les bonnes pratiques mises en œuvre pour aider les enfants à comprendre leurs droits, à se protéger et à signaler toute exploitation sexuelle en ligne ?*
- *Comment donner aux enfants les moyens de lutter contre ce phénomène ?*